



Maison de Retraite Publique

MON REPOS

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 03 MARS 2022**

MEMBRES PRESENTS :

Représentants des résidents :

Titulaires : Mme LEPAPE Madeleine, représentante des résidents,
M. DUCROUX Jean-Claude, représentant des résidents,

Suppléants : Mr CALMY Claude, représentant des résidents,
Mme AUGERY Jeanine, représentante des résidents
Mme DECONCHE Martine, représentante des résidents,

Représentants des familles et/ou représentants légaux :

Titulaires : Mme GARRAIT Jacqueline

Suppléante : Mme MERRIAUX Annie, représentant des familles,
M. MENANTEAU Jean-Louis, représentant des familles,

Représentant du personnel :

Titulaire : Mme ALBERTI Jessica, représentante du personnel,

Cadre de santé de l'établissement :

Suppléante : Mme PAULHAN Emmanuelle

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mr CHADEYRAS Jean, représentant des familles,
Mme GARRAIT Jacqueline, mandataire judiciaire,
Mme FANGON Marie-Thérèse, représentante des résidents,

SIEGEAIT EN OUTRE AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Mme BARTHE MONTAGNE Catherine, Directrice

Assistait en outre à la séance:

Mme CLEMENT Céline, animatrice
Mme LEYRIT Laurence, médecin de l'établissement
Mme MASSACRIER Hélène, médecin de l'établissement
M. LIMAN Claude, FF Cadre de Santé
M. RUDOLF Alexis, Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Jordan, élève D3S

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ Point sur la situation Covid au sein de l'établissement :

Mme BARTHE MONTAGNE ouvre la séance en proposant de faire le point sur la situation sanitaire de l'établissement et communique plusieurs informations :
La cinquième vague de l'épidémie a débuté le 04 décembre 2021 : à ce jour, on dénombre en cumulé 37 résidents et 59 professionnels positifs.

Certains services ont été plus touchés que d'autres, c'est le cas notamment des CANTOUS, du BURON 2 ainsi que des BLES D'OR.

Les résidents positifs à la Covid-19 étaient vaccinés à l'exception d'une résidente dont l'état de santé est resté stable.

Mme MERRIAUX souhaite savoir combien il y a d'agents et de résidents positifs à la Covid-19 actuellement. Mme BARTHE MONTAGNE répond qu'à cet instant aucun résident n'est positif et un seul agent est positif mais celui-ci n'est pas en poste.

Le Docteur MASSACRIER précise que 7 résidents ne sont pas vaccinés. Le Docteur LEYRIT précise qu'il s'agit de refus des résidents ; à l'exception d'un cas, où il s'agit d'un refus de la part de la famille du résident.

Mme BARTHE MONTAGNE explique que la Covid-19 continue à impacter le taux d'occupation de l'établissement. En effet, la situation n'est pas totalement revenue à la normale. Actuellement, 10 lits sont disponibles. Mme BARTHE MONTAGNE constate une baisse d'activité, bien que celle-ci n'ait pas d'impact sur les effectifs dans les services.

Mme BARTHE MONTAGNE souhaite échanger autour des suites à donner en cette période d'accalmie. Mme BARTHE MONTAGNE témoigne de sa volonté de revoir certaines organisations afin que la vie des résidents soit moins contraignante.

Mme PAULHAN fait état des dernières mesures gouvernementales :

- L'isolement est de 10 jours pour les non-vaccinés et de 7 pour les vaccinés.

- Concernant les cas contacts : Pas d'isolement strict, respect des gestes barrières, port du masque, prennent leurs repas dans la salle à manger, test à J+5 et non plus à J+7.
- Les retours des visites en famille ne sont plus considérés comme des cas contacts.

Le Docteur LEYRIT indique que l'autotest est fortement conseillé pour les familles qui accueillent des résidents.

Mme PAULHAN déclare qu'il y a des cas sporadiques, notamment en matière de retours d'hospitalisation. Mme PAULHAN explique que pour les 15 prochains jours, le port du masque à l'intérieur pour les familles et les résidents est maintenu dans les parties communes ; en revanche, ce n'est plus le cas en extérieur. Quant aux sorties en famille, il n'est plus nécessaire de faire une demande d'autorisation de sortie par mail auprès du médecin, le signaler au service/à l'équipe suffira.

Le Docteur LEYRIT insiste tout particulièrement sur la vigilance accordée aux retours d'hospitalisation car certains d'entre eux sont positifs.

Mme PAULHAN informe les participants des points suivants :

- Pour les retours de domicile : Pas d'isolement
Test PCR
Test à J+5
- Pour les retours d'hospitalisation : Isolement
Test à J+5
- Dans 15 jours la situation sera de nouveau évaluée.
- L'accès des résidents au Self sera de nouveau autorisé et ce dans les mêmes conditions qu'auparavant ; à savoir, deux fois par mois avec un maximum de 5 résidents et à la condition d'avoir averti le Self au préalable. La réouverture du Self aux familles est envisagée dans un 2nd temps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Mme BARTHE MONTAGNE informe qu'en cas de réouverture du Self aux familles, il sera impératif de revoir l'agencement de ce dernier afin d'éviter au mieux les risques de contamination. En ce sens, le Docteur MASSACRIER suggère de repérer des créneaux horaires où l'influence est moindre au Self. Cette dernière tient à souligner que les résidents peuvent déjeuner 2 fois par mois au Self et ce sans compter les repas pris avec leur famille.

Mme MERRIAUX désire savoir si les résidents ont la possibilité de partager un café et/ou goûter dans leur chambre avec leurs proches. Le Docteur MASSACRIER répond que non mais qu'à l'extérieur les jours de beau temps cela reste possible. Mme BARTHE MONTAGNE rappelle que l'on demeure sur le principe du port du masque pour les familles bien que cela engendre des difficultés voire de l'agressivité chez

certain, l'établissement ne faisant qu'appliquer les recommandations gouvernementales.

Mme MERRIAUX demande si les distributeurs de boissons vont-êre remis en service. Ce à quoi Mme BARTHE MONTAGNE répond que non pas pour le moment mais la demande sera réexaminée dans 15 jours.

Mme BARTHE MONTAGNE informe qu'elle va envoyer un mail aux familles afin de faire le point sur la situation actuelle et communiquer sur les nouvelles mesures. Mme BARTHE MONTAGNE insistera sur le fait que chacun doit prendre ses responsabilités, la Direction est dans une dynamique de baisser les restrictions pour les résidents mais qu'en contrepartie un effort doit être fait concernant les familles et leur respect du port du masque.

Mme MERRIAUX souhaite savoir si les horaires de visites vont évoluer. Mme BARTHE MONTAGNE répond que pour l'instant ceux-ci restent inchangés mais qu'ils ont vocation à évoluer en avril.

Mme BARTHE MONTAGNE demande si certains participants ont des questions. Mme GARRAIT fait savoir qu'elle est gênée par l'agressivité des familles. Mme GARRAIT fait état d'une situation qui l'affecte tout spécialement. En effet, une majeure protégée dont elle s'occupe a été mise à la porte de son EHPAD en raison de son poids trop important et qui représente une prise en charge trop lourde selon cet établissement. Mme GARRAIT est très préoccupée par le cas de cette dame de 84 ans, qui ne s'intéresse plus à rien et pour qui le syndrome de glissement a commencé. Mme GARRAIT affirme qu'elle a saisi toutes les voies de recours possibles.

Mme BARTHE MONTAGNE fait savoir que l'établissement de Culhat est également touché par cette agressivité montante et qu'une suspension temporaire de visites a été faite pour une famille. Mme BARTHE MONTAGNE souligne qu'ici aussi certaines familles posent des problèmes et que des mesures seront envisagées bien qu'il soit regrettable de devoir en arriver là. Mme BARTHE MONTAGNE convient qu'indirectement, c'est le résident qui en subit les conséquences mais qu'il est toutefois difficile de faire autrement, certains comportements à l'égard des agents de l'accueil sont intolérables.

Mme GARRAIT revient sur la situation qui la préoccupe et considère la décision de cet établissement comme étant inadmissible. La Directrice de l'EHPAD en question évoque une prise de poids trop importante rendant trop complexe la prise en charge de cette résidente. Mme GARRAIT explique que cet argument est aberrant car lors de l'entrée de cette résidente, il était déjà mentionné dans son dossier médical que cette dame pesait 110 kilos.

Les Docteurs LEYRIT et MASSACRIER répondent qu'il existe des moyens adaptés pour la prise en charge des personnes corpulentes, tels des lits spécifiques ainsi que des rails au plafond.

Mme BARTHE MONTAGNE suggère de saisir le défenseur des droits. Mme GARRAIT déclare que c'est chose faite. Mme GARRAIT avoue ne plus savoir quoi faire, d'autant que le Procureur de la République a lui aussi été saisi tout comme un courrier relatant

les faits a été envoyé aux éditions FAYARD. Mme BARTHE MONTAGNE met en avant le fait que le contexte est problématique car le dispositif est complexe, certains établissements manquent de personnels et sont donc sous pression. Mme GARRAIT a envisagé de placer cette dame en USLD mais cette solution n'est pas appropriée.

3/ Echanges sur la situation actuelle des EHPADs et réponses aux questions des représentants des résidents et des familles :

Mme BARTHE MONTAGNE souligne que le cas évoqué par Mme GARRAIT permet de faire la transition avec l'actualité quant au scandale des EHPAD commerciaux. Mme BARTHE MONTAGNE considère qu'il est important d'en parler en CVS afin de poser des questions, de mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement et ses contraintes. Mme BARTHE MONTAGNE explique que ce scandale a été porté à la connaissance du grand public suite à la sortie du livre « Les fossoyeurs » et la diffusion d'un numéro spécial de l'émission « Cash Investigation » sur des établissements Korian et Domus Vie. Mme BARTHE MONTAGNE imagine qu'à la lecture du livre, les lecteurs doivent se poser beaucoup de questions, c'est pour cette raison que Mme BARTHE MONTAGNE est très attentive aux remontées des familles. Mme BARTHE MONTAGNE témoigne de sa volonté d'échanger et souhaite programmer une réunion d'information pour les familles avant l'été.

Mme MERRIAUX déclare ne pas avoir eu de retours particuliers portés à sa connaissance. Selon elle, le plus important est la communication afin que les gens puissent avoir des réponses à leurs questions. Il est primordial de communiquer de manière significative dès l'entrée du résident. Cette communication pouvant se faire sous différentes formes, via différents supports comme le site internet et/ou des réunions d'information. Mme MERRIAUX suggère de parler des contraintes de l'établissement au début, à l'accueil des résidents. Mme MERRIAUX constate que les familles ne connaissent pas bien le fonctionnement de l'établissement. Mme BARTHE MONTAGNE demande à Mme MERRIAUX ce qu'elle entend par « fonctionnement de l'établissement ». Mme MERRIAUX estime qu'il serait intéressant d'obtenir davantage de précisions comme les horaires précis pour le lever et le coucher des résidents, la fréquence des douches, la mise en place d'une enquête de satisfaction.

Mme BARTHE MONTAGNE explique qu'une enquête de satisfaction est réalisée en systématique 1 mois après l'arrivée du résident, ainsi les familles peuvent faire part de leurs remarques et commentaires.

Le Docteur MASSACRIER fait remarquer que les informations transmises à l'arrivée du résident sont tellement nombreuses qu'il est difficile pour les proches de tout retenir.

Mme MERRIAUX pense qu'il serait bien de communiquer davantage sur l'organisation, le fonctionnement ainsi que les contraintes de l'établissement, que ce soit par mail, par papier, par internet.

Mme BARTHE MONTAGNE évoque l'idée de remettre en place des réunions à thèmes (repas, convivialité...), comme cela se faisait avant la Covid-19, pourquoi ne pas continuer dans cette même optique. Mme PAULHAN mentionne le fait que les remarques faites au cours de ces réunions à thèmes sont prises en compte ; à titre d'exemple davantage de pâtes et de pommes de terre sont servies au cours des repas

dans la mesure où cette demande ressortait très clairement. Mme PAULHAN profite d'évoquer le thème des repas pour souligner qu'il est possible qu'il y ait des remontées concernant la fermeté de certaines variétés de pâtes, cela en raison d'une obligation d'avoir 20% de Bio dans les plats. Mme GARRAIT souhaite savoir d'où vient cette obligation. Mme BARTHE MONTAGNE répond qu'il s'agit d'une obligation réglementaire mise en place par la loi EGALIM. Mme PAULHAN explique que l'établissement et en particulier les cuisines doivent faire face à la hausse générale des prix rendant les choses encore plus complexes.

Mme BARTHE MONTAGNE fait savoir que la demande d'une communication plus approfondie à l'arrivée du résident est prise en compte. Mme BARTHE MONTAGNE demande à Mme GARRAIT ce qui pourrait être amélioré. Mme GARRAIT déplore que l'on mette des couches dès l'arrivée du résident quand bien même celui-ci n'est pas incontinent et qu'à terme ils finissent réellement par le devenir. Mme BARTHE MONTAGNE est très étonnée de cette remarque et demande si c'est le cas au sein de l'établissement. Mme GARRAIT répond que non, Mon Repos est la meilleure des maisons de retraite qu'elle connaisse. Mme BARTHE MONTAGNE convient que l'établissement accorde une place centrale à la propreté et à l'hygiène, beaucoup de moyens sont mis en œuvre en ce sens. Mme GARRAIT et Mme MERRIAUX s'accordent à dire que sur ce point, tout est parfait.

M. MENANTEAU estime que « trop d'infos tue l'info » et qu'à l'heure actuelle la plupart des gens possèdent un ordinateur et peuvent facilement avoir accès aux informations souhaitées. Ce dernier met en avant la disponibilité du personnel qui reste facilement joignable et communique beaucoup à l'occasion des visites des familles. M. MENANTEAU ne voit pas ce qui pourrait être amélioré. Mme MERRIAUX approuve les propos de M. MENANTEAU, mais cette dernière explique qu'il serait souhaitable d'obtenir davantage de précisions quant au fonctionnement et aux contraintes de l'établissement et ce, dès l'arrivée du résident. Mme BARTHE MONTAGNE souligne qu'il y a toujours moyen de trouver un interlocuteur pour mieux cibler les questions et les réponses ; de plus, Mme BARTHE MONTAGNE explique qu'elle a déjà reçu personnellement des familles afin d'apporter davantage d'informations sur des points particuliers comme la question du financement et/ou des aides existantes. Mme PAULHAN confirme qu'il est possible de donner des informations par le biais de rendez-vous. Le Docteur MASSACRIER et Mme MERRIAUX soulèvent un point important en faisant constater que certaines familles ne posent jamais de questions et par la suite ces mêmes familles se plaignent de ne pas avoir de renseignements et/ou réponses à leurs questions. Mme GARRAIT témoigne de sa satisfaction en faisant remarquer qu'il existe un accès direct aux cadres et aux médecins, ce qui est une excellente chose car il n'en va pas de même pour une grande majorité d'établissements. Mme BARTHE MONTAGNE reconnaît que c'est une véritable chance d'avoir des médecins salariés et qui en plus acceptent de répondre directement aux familles.

M. MENANTEAU tient à remercier tout spécialement le Docteur MASSACRIER et toutes les équipes car si sa belle-mère remarque aujourd'hui (des suites de son opération) c'est le fruit d'un grand investissement et de professionnalisme de la part de tous. M. MENANTEAU estime que c'est aussi aux familles de s'intéresser. Mme BARTHE MONTAGNE explique que chaque famille n'a pas le même besoin de degré

d'information, fréquemment les familles « aidantes » posent davantage de questions que les autres familles.

Mme MERRIAUX trouve très bien l'idée d'avoir un retour global quelque temps après et insiste sur l'importance de ce dernier afin de lever les doutes, les craintes et angoisses des familles. Mme PAULHAN déclare qu'il est souhaitable de faire cela dès le début comme pour les CANTOUS avec une visite du service. Mme MERRIAUX précise que l'objectif de tout cela est de rassurer les familles, comprendre est important et permet ainsi de dissiper bien des incompréhensions et angoisses.

Mme PAULHAN rappelle que le prochain CVS aura lieu le 12 avril au matin de 10h30 à 12h00.

4/ Questions diverses :

Mme BARTHE MONTAGNE propose de faire un tour de table.

M. CALMY déclare que tout va pour le mieux. Ce dernier fait remarquer que le petit-déjeuner est à 8h00 mais que beaucoup arrivent à 8h30. Mme PAULHAN répond que cela est normal en raison d'un changement d'organisation. Le Docteur LEYRIT atteste que le changement d'organisation est récent et que tous les résidents n'ont pas encore intégré le nouvel horaire. Mme BARTHE MONTAGNE informe qu'une nouvelle organisation est en phase de test aux TILLEULS depuis le premier mars :

- Le petit-déjeuner est servi à 8h00 à la place de 8h30.
- Le dîner est servi à 18h30 à la place de 18h00.

M. CALMY regrette que le fromage, le dessert et le café soient servis en même temps. Mme CLEMENT souligne que la remarque a déjà été faite à l'occasion du dernier CVS, cette problématique est récurrente et concerne plusieurs services, le fromage est mis dans la même assiette que celle du plat principal. Mme BARTHE MONTAGNE suggère d'utiliser des soucoupes pour le fromage et missionne les cadres de revoir ce point avec les équipes.

D'autre part, Mme CLEMENT déclare que les résidents souhaiteraient prendre part aux commissions repas. Mme CLEMENT met en avant certaines demandes alimentaires particulières comme la semoule. Mme PAULHAN explique qu'il y a beaucoup de déchets comme la semoule et que cela représente un poids important en matière de biodéchets, une taxe est payée par l'établissement en la matière.

Mme BARTHE MONTAGNE entend bien que les menus reviennent trop régulièrement mais que néanmoins avoir des menus différents pendant 4 semaines consécutives c'est déjà très bien. En effet, il est difficile d'en faire autant à domicile, et ce d'autant plus qu'en matière de féculents le champ des possibles est réduit du fait que les résidents n'apprécient ni le blé, ni le riz, les pommes de terre et les pâtes reviennent très fréquemment.

Mme PAULHAN signale qu'il existe une forte demande de la part des résidents en matière de fromage. Cette dernière explique que le diététicien va passer prochainement dans les services pour savoir qui est à 100% yaourt ou 100% fromage,

l'objectif étant d'affiner au mieux la demande des résidents. Dans l'éventualité où un groupe de travail est constitué, les résidents seront conviés.

Mme CLEMENT rappelle que des repas à thème ont été proposés dernièrement dans les services par l'animation, les PIZZAS ont remporté un franc succès. Le Docteur MASSACRIER fait remarquer que les sorties au restaurant permettent une certaine diversification alimentaire, tout comme les repas pris au Self. Mme BARTHE MONTAGNE indique que pendant la Covid, le portage des pâtisseries par les familles a été régulé mais qu'en temps normal il n'y a aucune interdiction en la matière.

Mme CLEMENT fait part d'une autre demande de la part des résidents, il serait appréciable que les équipes de nuit ne claquent pas les portes à l'occasion des rondes de nuit. Cette dernière évoque aussi un problème concernant les inscriptions pour avoir des œufs au plat, il est important que les équipes demandent bien à tous les résidents. Mme PAULHAN et Mme BARTHE MONTAGNE demandent à faire œuvre de pédagogie auprès des services en leur expliquant qu'il faut bien inscrire tous les noms même au-delà de la limite maximale de 12 résidents et ensuite les choses seront avisées.

Mme CLEMENT fait savoir que les agents d'un service en particulier refusent de sécher les cheveux des résidents. Mme BARTHE MONTAGNE répond que le problème va être réglé directement avec le service concerné en dehors du CVS.

M. DUCROUX et Mme AUGERY n'ont pas de remarques particulières et tiennent à remercier Mme BARTHE MONTAGNE et le Docteur LEYRIT pour la qualité de leur prise en charge.

Mme LEPAPE déclare qu'elle est « toujours satisfaite de tout », le personnel est aux petits soins, l'équipe du BURON 1 est formidable, aucun reproche n'est à faire. Mme LEPAPE est enchantée d'être ici et espère que la maison fonctionnera le plus longtemps possible ainsi.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BARTHE MONTAGNE clôture la séance en rappelant la date du prochain CVS fixée au Mardi 12 avril 2022 à 10h30.

Fin de la séance à 12h00.

Le 03 mars 2022

La Vice-Présidente,

Mme LEPAPE

